*Conférence internationale sur la sécurité, la lutte anti-braconnage, l’encadrement de la transhumance et la circulation des groupes armés entre le Sahel et l’Afrique équatoriale*

**Développement d’une stratégie opérationnelle dans chacun des 3 blocs géographiques prioritaires**

**Proposition de cadre logique générique**

(Document des Travaux des Experts du bloc Ouest, Douala, 16-17 décembre 2019)

| Chaine des résultats | Indicateurs | Hypothèses \_ Risques principaux et moyens de mitigation |
| --- | --- | --- |
| Indicateurs | Référence | Cible (fin 2022) | Moyens de vérification |
|  |  |  |  |  |  |
| Impact Dans et autour des aires protégées situées au sein du bloc prioritaire considéré, la collaboration des services sécuritaires des Etats concernés, l’efficacité des stratégies de lutte anti-braconnage, et l’implication concrète des services administratifs pertinents et des parties prenantes associées au secteur de l’élevage, permettent de réduire l’impact des groupes armés, de sécuriser les populations riveraines, de protéger la faune, et de développer un cadre légal incitatif pour une gestion durable et équitable des pratiques de transhumance. | A partir de la 2e année du programme baisse de X% du nombre d’incidents liés aux groupes armés | Incidents Bouba Ndjida de 2011/ 2012 puis 2018’Faro 2019 ? | Zéro incident ou braconnage éléphants et autres par cavaliers ou braconniers  | Suivi des efforts de surveillance (SMART/Earth Ranger) | Collaboration transfrontalière assurée. Aussi transparence des informations liées aux incidents avec les groupes armés |
| A la 5e année du programme, accroissement de X% de la densité des espèces emblématiques de la grande faune dans les aires protégées | Densité des grands mammifères dans les APT et RBT/SPH ciblés ; Complexe BSB, Benoué, Waza Faro, Yankari, Mbam Djerem Gashaka Gumti | Densité grands mammifères à Bouba Ndjida, Bénoué ; Waza ; Faro, Gashaga,Yankari Mbam Djerem stable ou en augmentation | Inventaires fauniques ou suivi écologique  | Disponibilité en ressources financièresAdhésion aux objectifs de conservation, mise en place de projets intégrésCollaboration entre administrations sectorielles Transparence dans l’archivage des données sur les conflits |
| En 2022, augmentation de X% des revenus publics liés à l’encadrement formel de l’élevage et de la transhumance (fiscalité ou autres formes de contributions) Niveau d’amélioration des retombées des AP protégées pour les populations et de l’acceptation de la présence de l’AP par les riverains dans les pays concernés. A la fin du programme, réduction d’au moins X% le nombre et le type de conflits lié aux pratiques de transhumance  | Niveau de revenu public actuel% des riverains qui bénéficient des retombées des AP et soutiennent la présence des APNombre de conflits éleveurs agriculteurs, éleveurs-parcs enregistre | Augmentation des revenus publics d’au moins x%Réduire ou éliminé les circuits parallèles de prélèvement non règlementaires % en augmentation d’au moins 20%En diminution d’au moins 30%En diminution d’au moins 80% | Enquête socioéconomiqueEnquête socioéconomiqueEnquête socioéconomique |
|  |  |  |  |  |  |
| Résultat 1. Un **cadre juridique multilatéral clair et précis** et des mécanismes de coopération multipartite sont mis en place permettant aux différents acteurs nationaux, notamment entre les institutions d’application de la loi et justice pénale, et favorisant la coopération régionale des organismes nationaux de gestion des espèces sauvages et des d’institutions d'application de la loi des Etats concernés par les aires protégées transfrontalières. | I10. l’état des lieux des accords et ou protocoles de coopération en matière de gestion des aires protégées et de lutte anti braconnage transfrontalières existe, et la mise en œuvre évaluée pour dégager les besoins de renforcement et ou de promotion de la signature des nouveaux accords/protocole ou de révision de ceux qui existent ! | Rapport d’études et répertoire des différents accords et protocoles bi, tri et multipartistes qui existent | Base de données des accords et ou protocoles de coopération. | -Accords signées-PV des rencontres-base de données des accords | La situation claire des accords et protocoles existants et leur état de mise en œuvre. Faire des propositions pour renforcer la coopération dans la conservation (pour tous les 3 blocs)  |
| I11. Trois accords de Coopération Judicaire entre les Etats Membres de la CEMAC sont mis en œuvre d’ici fin 2021 et la réalisation des formations de XXX cadres des services de sécurité, de police et de justice des Etats concernés sur les techniques de lutte contre les pratiques illégales | Accords de coopération relatif à l’action : i) police pénale entre les États l'Afrique Centrale de 1999 ; ii) judiciaire entre les États membres CEMAC de 2004 ; iii) extradition entre les États membres de la CEMAC de 2004  | Plateforme de coopération judiciaire fonctionnelle et de formation des agents des sectorielles administratives concernées   | PV des Rencontres Rapport des activités réalisées ; Rapport des formations sur la LAB et autres actions de renforcement des capacités des cadres des services de sécurité, de police et de justice des Etats concernés | Existence d’un cadre de coopération régionale en matière judiciaire / pénale entre les pays d'Afrique Central fournissant une réponse appropriée aux diverses menaces liées à la criminalité transnationale organisée. |
| I12. D’ici décembre 2020, 01 accord bilatéral entre le Nigeria et le Cameroun est négocié/signé | Un Draft d’accordExiste et est en cours de discussions entre les parties | Signature de l’Accord | Document signé | Mise en œuvre de la Volonté politique manifestée par les parties par une Déclaration Conjointe  |
| I13. D’ici fin 2021, l’opérationnalisation des accords Bi et Trilatéral entre le Cameroun, RCA et Tchad est effective  | Documents d’accord existent | Documents signés par l’ensemble des parties | Documents signés par l’ensemble des parties | Mise en œuvre de la Volonté politique manifestée par les parties par une Déclaration Conjointe |
| I14. A la fin 2021, révision de l’accord du Bassin du Lac Tchad sur la transhumance | Documents d’accord signés existent | Documents d’accord révisés | Documents signés par l’ensemble des parties | Volonté politique |
| Produit 11. Accords transfrontaliers et mécanismes des échanges d’information et d’expériences en matière de LAB et autres crimes sont formalisés et effectifs | I111. En 2021, au moins 1 protocole spécifique est élaboré pour faciliter les opérations dans le domaine de la LAB ; l’Ecodéveloppement ; tourisme ; la transhumance ; le commerce transfrontalier pour les APT et RBT/SPH ciblées | **i) LAB** : Protocole Spécifique Tchad Cameroun et RCA ; **ii) Commerce et Ecodéveloppement** : protocole spécifique pour entre le Nigeria Cameroun ;  **Transhumance :** Accord des pays du Bassin du Lac Tchad  | Documents élaborés pour les APT/ RBT/SPH et signé par les parties prenantes est rendu opérationnel et des actions conjointes sont effectivement menées Réviser l’accord du Bassin du Lac Tchad et l’adapter à l’ensemble du bloc  | Rapports officiels Accords /Documents signés ; Communiqué final des Rencontre transfrontalière ; **PV de création** cellule Géomatique et cellule transfrontalière de renseignements et d’alerte dans chaque APT/ RBT/SPH du bloc Ouest ; **Schéma de chaîne** de commandement de la LABT pour les AP cibles ; **Protocole du réseau** d’informateur pour des AP cibles ; **PV /rapports** activités **Documents signés** ;**Rapports des actions** surveillance aérienne permanente dans les APT et RBT/SPH du Bloc**Etude de faisabilité** sur la participation des communautés à la LAB dans le bloc | La situation politique reste stable et favorable pour la protection et la LAB de la grande faune dans la zone d'intervention Capitaliser des travaux de la commission mixte Nigeria Cameroun La volonté politique des Etats Partis sera nécessaire. Les différents protocoles doivent être inclusif et prendre en compte I111 ; I112 ; I113 ; I114 |
| I112. En 2021, Formaliser et rendre opérationnel les mécanismes de collaboration internationaux pour la LAB transfrontalière dans le bloc Ouest  | Collaboration établie entres les pays du bloc Ouest / zone cible en matière de surveillance, renseignement et LAB Ouest |
| I113. En 2021. Mettre en place et opérationnaliser un système de renseignement et de surveillance fiable et opérationnel pour les APT / RBT/SPH du bloc Ouest adapté aux nouveaux enjeux de la LAB et autres crimes  | Protocol de partage de données relatif au renseignement et l’Alerte transfrontalière de l’Espace Tripartite | Les services de conservation et parties prenantes clés des APT RBT/SPH du bloc ouest reçoivent de façon régulière des informations  |  |
| I114. une plateforme de concertation pour assurer une cohérence entre les projets, programmes et initiatives diverses de LAB Transfrontalière dans la zone d'action est opérationnelle  | Comité de gestion des AP Bouba Ndjidda, Bénoué, Sena Oura existent mais pas fonctionnel | Acteurs clés dans la zone d’action du bloc ouest travaille en synergie dans la LAB  |  |
| Produit 12. Protocoles techniques bilatéraux opérationnels (armée, intérieur (police), service conservation, justice, chefferie traditionnelle) | I121. D’ici fin 2021 utilisation de la plateforme AFRICA-TWIX dans les aires protégés transfrontalières est effective  | Rapport des sessions de renforcement des capacités sur l’utilisation de la plateforme AFRICA-TWIX | Renforcement des capacités des agents dans l’utilisation de la plateforme AFRICA-TWIX | Rapport des sessions de renforcement des capacités | Appropriation de l’outil par les agents d’application de la loi des sites cibles |
| I122. Au moins une plateforme d’échange d’information (Armée, Conservateur, Gendarmeries, comité de vigilance communautaires etc.)  | Rien n’existe  | Draft disponible | Rapports des actions Ripostes LAB avec les nouvelles techniques et technologies de LAB et autres crimes  |  Les forces Militaires ne s'accordent pas sur les modalités de coopération /collaborationLa volonté politique |
| I123 Au moins deux accords-cadres, protocoles d’accord et plan d’actions complémentaires aux Accords de Coopération sur la transhumance, la sécurité (armée, intérieur (police), judiciaire, la protection de la biodiversité) sont mis en place et opérationnels | MOU MINFOF – MINDEF pour Bouba Ndjidda ;  | Des Accords-Cadres entre les parties prenantes des AP adoptés |
| I124. Au moins 1 protocoles de collaboration opérationnelle de LAB avec le secteur prive signe | MOU PNBN et guide chasse à travers la collaboration avec le MRC et populations doivent être promu  | Consolider et formaliser, dupliquer l’initiative à travers le complexe ouest |
| Résultat 2. Les stratégies de lutte anti-braconnage sont mises en œuvre efficacement par les gestionnaires de la faune des aires protégées transfrontalières concernées conformément aux accords transfrontaliers (produit 11) et des protocoles techniques opérationnels (produit 12)  | I21. En 2021, des stratégies LAB transfrontalières assorties de leur plan d’action pour les APT et RBT/SPH ciblés sont élaborées | Pas de document de stratégie & surveillance transfrontalière disponible | Document de Stratégie adopté par les ministres en charge des aires protégées | Stratégies LAB disponibles (Gashaka-Gumti / Faro / Tchabal Mbabo Yankari Mbam DJerem, Accord de Moundou (Cameroun-Tchad) révisé et signé par les deux pays Accords transfrontaliersPlans d’action LAB transfrontaliersDocument de Stratégie de surveillance transfrontalière et de structure de gestion | Volonté politique  |
| I22. Les APT et RBT/SPH cibles des pays du Bloc Ouest dispose d’unités spéciales de LAB formées et professionnalisées en mesure de faire face à tous les niveaux de menaces du braconnage | Situation Unité LAB du BSB Yamoussa, Unité LAB Gashaka Gumti Yankari, (effectif et performances)  | Statut envisagé de ces unités dans le futur |
| I23. La Concertation transfrontalière est assurée à travers la redynamisation des organes de gestion des Accords transfrontaliers (Comité de suivi, scientifique, de Planification et d’Exécution, d’Arbitrage,)  | Situation actuelle de BSB Yamoussa et des APT et RBT/SPH du Bloc ouest la Tripartite | Draft Disponible  |
| I24. En 2022, dans chaque AP cible du Land scape 3, est mise en place des brigades de LABT pour des opérations de ripostes conjointes contre les crimes fauniques et autres crimes transfrontaliers  | Situation actuelle de la mise en place des brigades de LABT dans le paysage transfrontalier cible.  | Etendre les bonnes pratiques dans les autres AP transfrontalières du bloc ouest |
| I25. Le plan d’affectation des terres prévoyant un système d’aménagement des forets plantées des espèces végétales pour lutter contre l’exploitation d’arbres de savane est élaboré et mise en œuvre autour des parcs transfrontaliers du bloc ouest. | La population floristique régresse grâce à l’exploitation des arbres par les populations riveraines voisines au parc pour l’utilisation individuel et commercial du bois de chauffe. | LAB, Valorisation des activités de revenu secondaire/développement activité génératrice de revenus pour populations riveraines, lutte contre le changement climatique et marché carbone. | Enquête socioéconomique  | Projets d’éco développement doivent être prioritaire dans la zone  |
| Produit 21. Les aires protégées transfrontalières concernées sont gérées dans un cadre de gouvernance clair et efficace au niveau national (compétences et capacités des gestionnaires)) | 2.1.1 en 2021, au moins une structure de cogestion et de valorisation par AP cibles pour le développement durable pour le bien-être des populations riveraines est mis en place et opérationnelle | Cogestion effective à Sena Oura, Benoué, Waza et non fonctionnel à Bouba Ndjidda ; Faro  | Les services de conservation des AP cibles du land scape 3 disposent d’une structure de cogestion fonctionnel  | Rapport des Réunions PV de création des comités de gestion multi acteurs fonctionnels |  |
| 2.1.2 en 2021 chaque AP a au moins un mécanisme de plainte, de prévention / atténuation des conflit fonctionnel (conflit homme -faune, transhumants – populations – éleveurs – agriculteurs ; autochtones -migrants)  | A établir (BSB, Waza, Bénoué, Faro, Gashaga, Yankari/Mbam Djerem) | Nombre de mécanisme de plaintes et de forum et CGL fonctionnel (BSB, Faro, Waza, Benoué.)  | Rapport / Communique final ; mécanisme de gestion des conflits en rapport avec les lois du pays et les us & coutumes de chacune des régions. | La volonté de coopération des acteurs locaux et administratifs de part et d’autre de la frontière (Cameroun Nigeria, Tchad) |
| 2.1.3 d’ici fin 2022, au moins trois outils d’aide à la gestion efficace et gouvernance d’AP sont introduites dans les APT cibles du bloc Ouest  | IMET, SAPA, SAGE, GAPA introduits dans le BSB, Bénoué, Faro  |  Les AP sont dotés d’outils de gestion efficace et de gouvernance des AP | Rapport des analyses des résultats des évaluations SAPA, SAGE, IMET +GAPA Plan d’Action des AP |
| 2.1.3 au moins deux approches incitative de bonne gouvernance des AP sont mises en œuvre par l’UNESCO et UICN  | MAB existe dans la RB de la Bénoué Liste Verte (n’est pas encore appliqué dans le bloc)  |  |  |  |
| I211. En 2021, Une étude de faisabilité d’un mode de gestion approprié et de financement durable des complexes transfrontaliers du bloc ouest sont faites dans la perspective de financement par les prives des couts inhérents à la gestion effective des APT  |  Il n’existe pas encore |   |   | Volonté de collaboration et d’uniformisation des modes de gestion des AP par les Etats parties aux Accords  |
| I211. 3 modules de formation pour renforcer les capacités des services de conservations et les organisations communautaires en Cogestion, gestion des conflits, écotourisme, écodéveloppement, éco sécurité.  | Un module de formation sur la cogestion des AP pour les acteurs du BSB a été élaboré | Eco-gardes Complexe Gashaka-Gumti / Faro / Tchabal Mbabo, Yankari Mbam Djerem | Plan de formation des acteurs de la cogestionRapport des formations  | Moyen humains et matériels pouvant améliorer la marche de la plateforme de concertation transfrontalière multi acteurs  |
| Produit 22. Un cadre de collaboration multilatéral adéquat produit en rends disponibles les informations de renseignement nécessaires à une stratégie de LAB efficace (*early warning*, satellite, réseaux d’informations…)   | I221. En 2021, un mécanisme d’échange d’information sur la LABT est formalisé et effectif |  |  | Rapport sur la collaboration formalisé entre les acteurs clés  | Volonté de collaboration et de partage d'information entre les acteurs clés |
| I222. D’ici fin 2021, les informations sur le braconnage et la criminalité faunique sont partagées et des actions engagées | 2 réseaux d’informateurs créés dans le BSB | Base de données des informateurs communautaire  | Donnés sur la transmission des renseignements Rapport incidents des braconniers |  |
| I223. Au moins 3 postes de contrôletransfrontalier multisectorielles des APT du Land scape 3 sont mis en place / renforcés (équipement, logistique et formation ;  | A établir au début du projet pour le bloc ouest  |   | Données sur la fréquence de patrouilles mixtes (en collaboration avec les FMO)  |  |
| I224. Réduction des intrusions des bandes armées dans les AP cibles du bloc ouest et de la circulation illégale des armes et munitions d'au moins 40% ;  | Situation actuelle des APs du land scape 3  |  | Rapport des patrouilles et des opérations coup de poing  | L’implication des responsables des 2 aires protégées de part et d’autre de la frontière  |
| I225. D’ici fin 2021, à la périphérie de chaque AP cible, au moins un comité villageois de surveillance est mis en place en vue d’assister les gestionnaires des AP à faire face aux braconniers aussi bien locaux que transfrontaliers | L’intégration des gardes / guides communautaires dans la LAB / LABT est contesté | Participation réelle des Communautés riveraines dans la conservation et protection de la biodiversité  | Décret / PV / de l’intégration des gardes / guides villageois dans la LABT Rapport des missions conjointes  |  |
| Résultat 3. Les activités de transhumance sont gérées dans un cadre réglementaire incitatif propice à la gestion durable de l’ensemble des ressources naturelles concernées et au développement de filières économiques formelles et équitables pour l’ensemble des acteurs (au niveau local, au niveau national, et au niveau sous-régional)  | I31. Une étude visant à catégoriser les différentes formes de transhumance ainsi que leur importance socio-économique et à identifier les stratégies appropriées pour engager les acteurs clés dans la gestion de ressources naturelles  | Etudes réalisées par la GIZ aux PN Bouba Ndjidda et Bénoué Etude en cours par WCS à la périphérie du BSB Egalement autour de Yankari en 2019 | A compléter 2020-2023 |  |  |
| I32. Au moins deux options de modernisation/transformation et de valorisation des produits d’élevage pouvant bénéficier aux éleveurs et aux communautés |  |  |  |  |
| I31. D’ici 2021, des instances transfrontalières (Cameroun, RCA et Tchad, Nigeria, Niger) de concertation, pilotage, mise en œuvre, suivi et évaluation pour la gestion de la transhumance sont mises en place et opérationnelles. | Il n’existe pas encore | Une instance créer et opérationnelle  | Acte de création | Besoin des points d’ancrage pour les blocs  |
| I32. Organisation des rencontres Transfrontalières de partage D’expériences et d’information sur les thématiques majeures de conflits d’accès aux ressources pastorales et de la transhumance frontalière et de gestion des conflits Activités |  | X Nombre de rencontre | MOU de collaboration entre les sectorielles admin (Ministères de l’agriculture /élevage/Faune/économie/ Collectivités décentralisées et représentants de la société civilePV des réunions  |  |
| I33. Des accords de gestion transfrontalière de la transhumance est élaboré de façon concertée et signé par les pays | Il n’existe pas encore |  | Des accords transfrontaliers pour la transhumance transfrontalière disponible |  |
| I34. Nombre de rencontres transfrontalières de partage d’expériences et d’information à travers la plateforme permanente de dialogue entre les différents acteurs de la transhumance | Il n’existe pas encore | Capacités du cadre de concertation régional des associations des éleveurs renforcées | Décisions majeures prises par le cadre de concertation des associations des éleveurs. |  |
| I35. Au moins 1 piste de transit internationale de bétail délimitée et sécurisée (entre 3 pays : Cameroun, Tchad, RCA) |  |  |  |  |
| Produit 31. Le cadre Juridique et réglementaire de la transhumance est clarifié à chaque niveau de pouvoir pertinent (local, national, sous-régional) et est rendu exécutoire et opérationnel | I311. En 2020 un dénombrement des us- coutumes et accords locaux/ internationaux qui régissent les activités liées à la transhumance afin de faciliter les négociations et la Signature des conventions de cogestion des espaces le long des couloirs de transhumance entre les transhumants et les acteurs clés. | Des accords existent mais ne sont pas répertoriés |  | Rapport de l’étude ;PV des rencontres Accords signés entre les nomades et les autres principaux utilisateurs de l’espace |  |
| I312. Trois des études sont réalisés sur : i) les ressources naturelles et leurs modes de gestion ; ii) la dynamique socio-éco-culturelle ; iii) la typologique de transhumance et de leurs mouvements dans un contexte interculturel, économique et sécuritaire. | Deux études sont disponibles sur le pastoralisme et la transhumance pour les PN Bouba Ndjida et Bénoué | . Implication parties prenantes aux processus de prise de décisions sur l’utilisation des ressources dans le paysage RB4 – Limitation ou minimisation des conflits  |  |  |
| I313. Fin 2020, mise en place de la gouvernance des ressources naturelles au niveau transfrontalier de concert avec les Etats, les communautés locales et les transhumants |  |  |  |
| I314. En 2021 Un plan renforcement de capacités en matière de dialogue et de concertation des parties prenantes des APT / RBT/SPH cibles pour une gestion pacifique et concertée des ressources naturelles et de la biodiversité est élaboré et exécuté  |  | Rencontres transfrontalières de partage d’expériences  |  | Disponibilité et partage d’Info sur les thématiques majeures de conflits d’accès aux ressources pastorales et de la transhumance |
| Produit 32. Des techniques relatives à la technologie verte pour la réhabilitation des écosystèmes dégradées y compris les couloirs de transhumance et les zones de pâturages sont introduites avec une approche inclusive | I321. Fin 2021, un aménagement spatial participatif du territoire basé sur le modèle des réserves de biosphère pour sécuriser les couloirs de transhumance pour une cohabitation pacifique entre les différents usagers des ressources naturelles est réalisé | Aucun aménagement à ce jour pour le Faro, Bouba Ndjida, Mbam et Djerem + Gashaka + Yankari | Traçage et réhabilitation des corridors autorisés pour la transhumance de manière participative  |  |  |
| I322. En 2020, Identification d’interventions – 3 options de restauration des espaces pastoraux le long des couloirs de transhumance du bloc ouest  | A ce jour pas de Plan d’action pour les routes : Soudan – Bassin du Tchad – Niger ; Soudan – Tchad - Cameroun - RCA ; Sud Soudan - RCA- Cameroun – Nigéria  | Stabilisation de la transhumance anarchique par la restauration le long des couloirs de transhumance | Stratégies MOUPlan d’actionPlan d’affectation des terres  |  |
| I323. D’ici 2022. des mesures économiques incitatives équitables et des mécanismes innovants sont définies pour une gestion durable de la transhumance y compris la promotion de l’élevage semi intensif  | Mesures actuelles mises en place sont insuffisantes pour un rendement socio-économique considérable de la transhumance |  Structuration des différents groupes et mouvements des transhumants | Répertoire des mesures incitatives Rapport des activités Inventaire des actions innovantes  | Volontés des acteurs de la transhumance de Promouvoir les bonnes pratiques et une synergie d’action sur la transhumance dans la zone d’intervention |
| Produit 33. Un système transfrontalier de monitoring des activités de transhumance mis en place entre les Etats et les régions concernées, en concertation avec les gestionnaires d’aires protégées et avec les parties prenantes du secteur permet une gestion active des mouvements des cheptels (anticipation, gestion concertée des crises) | I331.en 2021. Mise en place et renforcement des contrôles transfrontaliers des groupes de transhumants et l’enregistrement du bétail en collaboration avec les ministères de la défense, de sécurité intérieure, de l’élevage et des AP |  | Promotion d’une transhumance apaisée dans le Bloc Ouest  |  |  |
| I332. En 2021, Appui conseil aux agences Etatiques concernées en vue de renforcer la collaboration pour le renseignement et alerte précoce entre les services en charge de l’administration forestière, de l’élevage, de l’Agriculture et de l’application des lois.  | Baseline à établir au début du projet  | Encadrement et sécurisation des corridors de transhumance (opérations de sécurisation) |  |  |
| I333. Mise en place d’un Système de Suivi Participatif (SEP) de la dynamique des paysages transfrontaliers et des activités de transhumance au sein du Bloc |  | Mise en place et opérationnalisation d’une base de données |  |  |
| I334. mise en place d’une Coordination Mixte pour les unités d’intervention en matière de la Transhumance, de LABT et autres crimes dans le Bloc Ouest avec la participation des organes nationaux et internationaux de la sécurité.  |  | Cellules de gestion de crises liées aux actions sécuritaire transfrontalières et à la prévention des crimes  |  |  |
| Résultat 4. La stratégie d’information / communication sur les AP dans le bloc prioritaire considéré est articulée à une stratégie COM concertée à l’échelle régionale qui permet de valoriser les aires protégées transfrontalières d’Afrique centrale auprès des opinions publiques nationales/internationales et auprès des initiatives globales pertinentes | I41. Une stratégie de communication concertée et adaptée aux APT / RBT/SPH cibles du bloc Ouest est élaboré et mise en Œuvre en tenant compte des groupes sociaux vulnérables et défavorisés (femmes, jeunes, migrants, peuples autochtones, indigènes) | Sensibilisation des parties prenantes clés sur les aspects de transhumance apaisée et viable économiquement | Visibilité des actions des APT/ RBT/SPH et des partenairesVulgarisation des Accords auprès des acteurs clés | Stratégie de communication Rapport des activités Emissions TV /RadioDocuments  |  |
| I42. Outils d’information / sensibilisation et de relations publiques sont introduites et opérationnels au niveau des AP clés | Situation hétérogène entre AP ; certains AP souffrent d’un manque d’acceptation des populations locales | Des canaux de communication sont mis en place | TV, Radio, Réseaux sociaux, communication orale pour les communautés, journées portes ouvertes, |  |
| I43. Un système régional de veille environnemental est opérationnel  | Cartographie des données disponibles et potentialités de suivi sur les trois blocs | Système de veille environnemental pour appuyer l’encadrement de la transhumance transfrontalière | Bulletins de veille |  |
| I4.4. Une stratégie de plaidoyer auprès des décideurs et partenaires techniques et financiers est élaborée | Initiative entreprise par le PFBC (facilitation belge) qu’il faut opérationnaliser et pérenniser | Documents techniques de plaidoyer élaborésPlateformes d’information mise en ligne | Documents techniques de plaidoyer, Plateformes webParrainages, Forums internationaux |  |
| I45. Information, sensibilisation et concertation avec les différents acteurs locaux afin de les impliquer dans les processus de prise de décision, notamment ceux liés à l'utilisation et à la gestion des terres et de l'eau. | Une communication locale ciblée par AP (leaders religieux et traditionnels, PTF, autorités locales, communautés, le secteur privé)  | Forum des acteurs organisés dans les zones sélectionnées | Documentaires en langues locale sur les enjeux de la transhumance et l’implication inter secteurs pour une gestion concerté des ressources naturelles  |  |
| I46. Mises à jour régulières au PFBC et collaboration avec d'autres blocs pour le partage des approches, les succès stories, les défis et les stratégies pour aborder les questions soulevées | Partage des expériences sur la transhumance dans les forêts du BC n’informent pas suffisamment sur cette dynamique  | Capitalisation des expériences au niveau sous-régionales | Documents de Capitalisation  |  |
|  | I47. Elaboration des micro programmes de sensibilisation et d’éducation des communautés dans le périphérique des AP, notamment mes chasseurs et autres parties prenantes sur les menaces et impact du CVID19 sur la faune sauvage | Le concept « One Heath » n’est pas encore intégré dans la gestion des ressources naturelles pour limiter la transmission des zoonoses aux humains | Avoir une base de données de maladies contagieuses (zoonoses) leurs cheminements aux s marchés à bétails et leurs impacts sur la filière  | Répertoire des zoonoses et leurs spécificités ; Stratégie One Heath; Actes de création des parcs à vaccination  |  |
| I48. une stratégie de communication basée sur l’implication des influenceurs, artistes musicien et sportifs connus à travers les activités de sensibilisation est élaborée et mise en œuvre | Les informations sur la nécessite de la conservation de la biodiversité et l’existence des PN ne sont pas connues. | organiser par bloc les mini concerts et tournois en honneur aux ressources fauniques et les valeurs de la biodiversité. | Nombres de concerts et championnats organisés dans le bloc ouest. |  |
| I49. Une collaboration avec les opérateurs mobiles à travers les sms de sensibilisation et d’information est effective | Plus de la moitié de la population du bloc ouest ont accès à la téléphonie mobile. | Envoyer hebdomadairement les sms de sensibilisation sur la conservation de la biodiversité. | Enquête socio économie sur la fréquence de réception des sms concernant la conservation de la biodiversité. |  |
| Résultat 5. Les communautés locales et autochtones riveraines aux aires protégées et autres espaces dégradés améliorent leur cadre de vie par le développement des chaines de valeurs des produits agropastoraux économique et financièrement rentables dans les pays concernés (au niveau local, au niveau national, et au niveau sous-régional)  | I511. Réalisation d’une étude participative en vue d’évaluer les besoins des communautés vivant autour des APT/ RBT/SPH et en particulier les transhumants pour cibler le potentiel des produits agropastoraux | Les études socio-économiques disponibles ne renseignent pas assez sur les besoins réels des communautés | Enquêtes sur les ménages  |  |  |
| I512. Un programme de développement communautaire sur le model Business Farmer school est mis en place dans le cadre de la promotion des chaines de valeurs qui inclus une approche économie rurale  |  | Ecodéveloppement des zones cibles  | formation en microfinance,Plans de récolte de produit agropastoraux |  |
| I513 Facilitation des accords commerciaux entre les communautés et les compagnies du secteur privé pour la vente des produits agropastoraux | La valorisation et la maitrise des circuits de commercialisation des produits agro-pastoraux est un défi pour les paysans | Appui conseil pour la négociation avec le secteur privé pour la valorisation et vente des produits agropastoraux | Etude de faisabilité sur la valeur ajoutée de la vente autour des AP des produits agropastoraux MOU signés  |  |
| I514. participation effective des communautés locales dans la sécurisation et conservation des ressources naturelles - communautés | Dans les PN Bouba Ndjida, Sena Oura Yankari Gashaka Gumti, Faro, Bénoue, RFBL, cette approche n’est pas effective  | MOU : collaboration en matière de LAB entre les services de conservation des Apt/ RBT/SPH et peuples pour participation à la protection et gestion d’AP cibles  | création des groupes villageois de dev. PV des réunions des comités villageois de surveillance Recrutement et formation des peuples riveraines |  |